

*Vous êtes diabétique et vous avez besoin de soins de podologie ?*

***Votre médecin diabétologue doit faire une demande écrite auprès de votre assurance pour le remboursement des soins.*** Si cette dernière la refuse, une prise en charge financière est possible grâce à Diabaide et à l'Association du Réseau de soins de la Côte (ARC).

Si vous rentrez dans les conditions de prise en charge et que votre assurance refuse effectivement le remboursement de ces soins, vous devrez alors constituer votre dossier (lettre de refus de l'assurance + copie de la prescription médicale) et l'envoyer à l'ARC. Nous pourrons ensuite vous envoyer une lettre de prise en charge. Vous devrez nous faire parvenir les factures des soins de podologie pour obtenir un remboursement.

Association du Réseau de Soins de la Côte  
Chemin du glapin 4  
1162 Saint-Prex

Permanence Diabète  
078/731 64 56